

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 120 (1994)

Heft: 12

Artikel: La Chaux-de-Fonds "ville ouverte"

Autor: Lezzi, Sigfrido

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par Sigfrido Lezzi

*La Chaux-de-Fonds
Vue cavalière de la
Ville
Souvenir du
Tir fédéral de 1863
Dessin
et lithographie,
Heinrich Siegfried*

La Chaux-de-Fonds «ville ouverte»

Le 25 mai et le 12 juin 1994 marqueront l'attribution de récompenses de l'ASPAN et du *Heimatschutz* à la ville de La Chaux-de-Fonds. Décerné par l'Association suisse pour l'aménagement national, le premier de ces prix distingue les opérations d'urbanisme liées à la place Sans-Nom et à la construction d'*Espace*, tandis que le second, le Prix Wakker attribué par la Ligue suisse du patrimoine national, l'est en reconnaissance de la sauvegarde du patrimoine culturel.

Un enchaînement de distinctions qui marque de façon heureuse une coïncidence historique, puisqu'il y a exactement deux cents ans, le 4 mai 1794, un terrible incendie détruisait une grande partie du village d'alors, entraînant la mise en place d'une procédure d'urgence par le gouvernement de Neuchâtel. Le drame nécessite l'élaboration d'un nouveau tracé des rues, qui jette en quelques jours les bases du futur développement de la ville. Le 24 mai 1794 déjà, des ingénieurs soumettent leur plan aux autorités, qui l'acceptent en toute hâte. Un épisode qui, plus d'un siècle après, sera commenté en ces termes par un habitant du lieu, nommé C.-E. Jeanneret: «*La Chaux-de-Fonds était jusqu'au 5 mai 1794 un village de montagne, qui au cours des siècles s'était développé tranquillement. Un incendie terrible éclata qui détruisit tout et c'est à cette même date de 1794 qu'il faut faire remonter les principes du plan de développement qui font foi aujourd'hui encore. (...) Des géomètres venus de Neuchâtel, donc des étrangers pas autant familiarisés aux exigences du climat et du sol, les ont projetés en quelques jours. Et leur tracé est déjà un tracé administratif où l'équerre a joué le seul rôle. Ce fut un tracé malheureux parce que c'est lui qui a donné le pas à tout le développement postérieur de la ville. Or ce développement est le plus flagrant non-sens que l'on saurait imaginer en cette matière.*»¹

En 1835, le Conseil d'Etat impose un «plan général d'alignement». Celui-ci est dessiné par C.-H. Junod, inspecteur des Ponts et chaussées de la Principauté de Neuchâtel, qui reprend et complète la proposition de 1794 par la mise en place d'une ville en forme de damier, étiré sur un ou deux kilomètres tout le long du flanc de la vallée. Pour M. Emery (voir note 1), ce développement est issu des principes imaginés par un professeur de la *Bauwerksschule* de Munich, le docteur B. C. Faust: «*il*

¹«*La construction des villes, C.-E. Jeanneret – Genèse et devenir d'un ouvrage écrit de 1910 à 1915 et laissé inachevé par C.-E. Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier*», présentation et transcription: M. E. A. Emery, Ed. *L'Age d'homme*, Lausanne, 1992, pp. 44-45

²H. Wüller, A.-L. Grobety, J.-P. Zimmermann, A. Plume, H. Bezençon: «*La Chaux-de-Fonds XX^e siècle*», Ed. d'En Haut, La Chaux-de-Fonds, 1993, p.60

³J. Gubler: «*L'architecture de l'Art Nouveau*», sous la direction de F. Russell, Ed. Berger-Levrault, Paris, 1982, p.159

obéit à la même logique que la «*Sonnenstadt*», soit des maisons orientées au soleil avec de petits jardins au midi des habitations» (op. cit. p.13). S'insérant dans la pente du terrain selon la systématique maison-jardin-rue, les constructions présentent un profil en gradins et déterminent une série de voies parallèles.

A la fin du XIX^e siècle, en 1888, la grand'rue sera transformée pour devenir l'avenue Léopold-Robert. La place de l'Hôtel-de-Ville perdra alors progressivement de son importance et, après l'implantation de la gare sur la nouvelle avenue, le développement de la ville se concentrera le long de cette artère, où s'installeront notamment les services commerciaux et administratifs, lui conférant avec le temps la valeur de centre linéaire.

Implantée aux confins des Franches-Montagnes, la rigueur de son climat et la rationalité de son urbanisme sont les premiers aspects de La Chaux-de-Fonds qui frappent le visiteur de passage, ainsi qu'une atmosphère sévère, dans laquelle on peut apercevoir de silencieux horlogers vissés à leurs établis. Autant de clichés qui marquent cette ville et projettent le nouveau venu dans un contexte austère issu du dix-neuvième siècle. C'est ainsi, qu'en 1932, un J.-P. Zimmermann pouvait écrire: «*Je ne songe plus à m'étonner de la correction froide et de l'aspect rigide de certaines rues: que la plupart des maisons y aient quelque chose de massif et de comprimé, que les moulures trop saillantes et tout ce qui romprait la nudité y soit évité, en haine, dirait-on, de la rhétorique, un tel mépris de l'ostentation, une réserve si naturelle et surveillée me plairont dans ce paysage sans faste.*»²

Des caractéristiques qui ne sauraient occulter le développement social et la réalité quotidienne de l'endroit. Qu'on songe à l'influence déterminante de la communauté juive, venue d'Alsace au dix-neuvième siècle, avec son savoir-faire en matériaux précieux et ses capitaux à investir dans la production horlogère; ou à l'activité des mouvements ouvriers qui créent, dès 1848, le Syndicat des monteurs de boîtes en or de La Chaux-de-Fonds ou, encore, le Cercle ouvrier qui sera fondé en 1894 et accueillera Lénine en 1917. Tandis que, beaucoup plus près de nous, le Conseil général de la ville élisait une femme popiste (parti ju-méau du Parti du Travail) à sa présidence en 1993. Sur le plan artistique, on appréciera le développement de l'Art Nouveau à La Chaux-de-Fonds, décrit comme un cas d'exception par le professeur J. Gubler³, qui a d'ailleurs obtenu que la Confédération, en 1984, déclare la cité neuchâteloise site d'importance nationale et la classe dans l'*«Inventaire des sites construits à protéger en Suisse»*. Au chapitre des talents qu'elle a vus éclore, on imaginera le jeune Cendrars, l'Eplattenier ou Jeanneret arpantant les rues de leur ville, et l'on songera, enfin, aux

nombreux acteurs de la vie culturelle romande actuelle qui sont issus de La Chaux-de-Fonds.

Aujourd'hui, les efforts conjugués du conseiller communal et directeur des travaux publics A. Brin-golf, de l'urbaniste communale S. Moser et de l'architecte communal D. Clerc valent à La Chaux-de-Fonds les deux prix mentionnés ci-dessus pour l'intérêt qu'elle a montré à préserver et développer son héritage historique et culturel. Certes, la mise en valeur de ce contexte peut sembler s'être emballée ces dernières années, mais ceux qui connaissent la ville savent bien qu'une telle préoccupation n'est pas nouvelle et admettront le bien-fondé des distinctions attribuées. Ironiquement et avec le recul, nous dirons que l'incendie, puis la reconstruction de la cité neuchâteloise portaient en germe les honneurs qui lui sont aujourd'hui décernés. Car c'est bien, en effet, cette tragédie qui a poussé la ville ancienne dans un processus évolutif et l'on peut également rendre ici les propos émis par C.-E. Jeanneret en 1911: «*On pourrait dans le chapitre sur La Chaux-de-Fonds dire que cette ville est la plus jeune de Suisse romande et la plus laide aussi. Elle n'a aucun passé, mais au reste ce passé devient encombrant quand il persiste là où par un concours de circonstances la vie se développe. Aussi quel beau rêve que de vouloir faire de cette ville si moderniste de Chaux-de-Fonds la plus belle ville de Suisse romande.*» (op. cit. note 1).

Un état d'esprit qui ne semble pas avoir disparu, puisque, depuis les années 80, les responsables politiques chaux-de-fonniers ont engagé le Département des travaux publics dans des démarches qui, selon les termes du président du Conseil communal, C. Augsburger, visent à régénérer la ville: «*Avec Métropole-Centre, Espacité, le projet Esplanade, l'élargissement du tissu économique, l'ouverture du tunnel sous la Vue-des-Alpes et le développement de nos infrastructures publiques, cette ville vit une véritable régénération.*»⁴

Dans cet esprit, les urbanistes et les architectes de la ville s'appuient sur un processus en trois volets. Tout d'abord, ils incitent à une densification du centre urbain: les rénovations et les aménagements des combles et sur-combles des bâtiments du centre-ville sont encouragés, tandis que la construction des zones périphériques est ralentie. Dans un deuxième temps, ils recourent à une stratégie de communication visant à enrichir la compréhension et le sens publics de l'espace urbain. A l'instar d'un office de promotion touristique, ils s'efforcent de mettre en évidence les qualités et la signification des bâtiments existants auprès des propriétaires locaux et de la population. Pour mettre en exergue les éléments constitutifs de la ville, ils répertorient tout ce qui est digne d'intérêt: les parcs, les édifices, les cages d'escaliers, les petites constructions, etc.. Ils éditent des calendriers

et des cartes postales sur des thèmes aussi divers que les toits, les façades peintes ou les jardins.

Enfin, dans un troisième temps, ils suscitent une série d'opérations de prestige, dont ils savent que l'impact médiatique est important. Ainsi, à proximité de la gare, le centre commercial de la Migros doit être agrandi et tout est mis en œuvre pour que cette structure demeure au centre-ville. Sur l'avenue Léopold-Robert, un espace dégagé au début des années septante par la démolition de deux petits immeubles et baptisé par la population «la place sans nom», est à l'abandon; situé, à la jonction de la vieille ville, de celle du dix-neuvième siècle, et à proximité de constructions plus récentes, il fait l'objet d'un concours d'idées ouvert aux architectes suisses l'année du centenaire de Le Corbusier. Enfin, une grande parcelle, les Cornes-Morel, est mise à disposition par le Conseil général en droit de superficie, pour organiser un concours d'architecture et réaliser un ensemble d'habitations à loyer modéré de 294 logements. Comme prévu, les résultats ne se font guère attendre: les investisseurs s'intéressent à l'entrepreneurante petite ville qui, depuis l'annonce du percement du tunnel sous la Vue-des-Alpes, semble se rapprocher du reste de la Suisse, et les milieux professionnels sont unanimes à reconnaître la pertinence de l'approche développée par l'administration locale.

Comme nous l'avons dit, le Prix Wakker vient maintenant récompenser le travail engagé dans la protection du patrimoine bâti et la première édition du Prix de l'ASPA distingue les opérations d'urbanisme liées à la place Sans-Nom et à la construction d'*Espacité*. Ensemble composé d'un bâtiment longiligne, d'une tour et d'une place insérée dans la structure linéaire de l'avenue Léopold-Robert, le projet marque un arrêt dans cette systématique urbaine, et la cité neuchâteloise obtient la distinction de l'ASPA pour l'aménagement de la logique de plan du dix-neuvième siècle et de celle du centre linéaire, plus récent.

La construction d'*Espacité* et celle du centre commercial Migros ont chacune monopolisé deux éléments du damier d'origine, et si la première de ces interventions est le résultat d'une réflexion sur la structure urbaine, la seconde repose sur des impératifs économiques. Or de telles opérations de prestige font percevoir les limites de la référence à la trame urbaine historique et ne peuvent dissimuler l'ambiguïté de la situation: soit des édiles partagés entre l'envie de conserver le caractère de leur ville et l'idée d'introduire des rues piétonnes, des places et des monuments ou, encore, la nécessité de composer avec des impératifs écono-

⁴ R. Brügger et J.-C. Choffet: «Complexe commercial Métropole-Centre de La Chaux-de-Fonds», in *Chantiers* N° 7-8, 1993, p.14

miques et politiques. Car finalement ces approches aboutissent à la modification du contexte existant, sans que l'on en puisse encore bien en mesurer les conséquences.

Ainsi, la place de l'ensemble *Espacité* rejoint, par un parcours piéton, la place du Marché; un bâtiment longiligne relie deux îlots du damier d'origine et transforme une rue d'accès à l'Ancien gymnase, aménageant depuis la nouvelle place une perspective en direction de cette ancienne construction. En outre, le nouvel ensemble endosse un rôle de charnière entre la vieille ville et les quartiers du dix-neuvième siècle, et installe une tour, objet particulier, au centre d'une constellation de bâtiments de caractère culturel: le Musée des Beaux-Arts, le Théâtre, le Conservatoire et la Bibliothèque municipale dans le bâtiment de l'Ancien gymnase.

Quant au centre commercial Migros, il recouvre la quasi-totalité de la surface de deux îlots du damier d'origine. Il propose un grand espace commun réunissant différents commerces et intègre l'ancienne rue de la Gare à l'intérieur du volume bâti. Selon le propos de C. Augsburger: «*Métropole-Centre va incontestablement restituer au cœur de la ville, l'ambiance de place du village un jour de marché.*» (op. cit. note 4).

Or qu'on le veuille ou non, ces opérations de prestige contribuent à modifier l'image de la ville évoquée par J.-P. Zimmermann. L'insertion d'objets aussi beaux soient-ils, ne doit pas nous faire oublier que l'esprit de cette cité ne réside pas dans la recherche de l'impact visuel à tout prix, et c'est comme si l'on assistait à un sursaut d'orgueil des Chaux-de-Fonniers résolus à montrer leur capacité de produire des objets significatifs. Mais lorsque l'exception devient la règle du développement d'une ville, on est en droit de craindre le pire pour son avenir. Si *Espacité* est une opération qui satisfait les urbanistes et architectes que nous sommes, nous demeurons plus réservés sur la pertinence de l'insertion du centre commercial Migros dans le tissu urbain chaux-de-fonnier. Interrogation qui nous renvoie à cette réflexion de H. Bezençon: «*Quand une ville trié son passé, renomme ou déplace quelques-unes de ses rues, démolit ou construit tels bâtiments ou rénove tels autres, quand elle le fait en si grand sur si peu d'années, elle m'autorise à penser qu'elle récrit son histoire pour présenter à l'avenir une autre image d'elle-même.*» (op. cit. note 2).

Une situation renvoyant aux propos de C.-E. Jeanneret qui, lucide, avait bien compris l'ambiguïté de la condition de ville nouvelle de La Chaux-de-Fonds. Car enfin, si les considérations d'image et de prestige l'emportent sur la démarche urbanistique, force est de reconnaître que la tour d'*Espacité* demeure bien petite.

Notre but n'est cependant pas de reprocher leur dynamisme aux édiles de la ville, et encore moins de nous poser en chantre de la conservation du patrimoine bâti. Car l'heure des bilans n'a pas encore sonné et, en la matière, la prudence est de mise.

Il reste qu'un éventuel complexe d'infériorité ne doit pas devenir mauvais conseiller en incitant à des opérations préjudiciables. (On pourra toujours, ensuite, invoquer l'attrait du public pour le clinquant et les effets de fête foraine...) Car en l'occurrence, des précédents ont été créés et les intentions manquent de clarté. De nombreuses interrogations, auxquelles nous ne sommes pas en mesure de répondre, subsistent en effet et notamment:

- comment entend-on concilier la protection de la systématique urbaine et les impératifs économiques?
- comment prévoit-on d'harmoniser, toujours sans forcer la systématique chaux-de-fonnier, une évolution urbaine, qui veut créer, d'une part, des rues piétonnes et des places – selon la récente préoccupation de la cité de s'offrir une image chatoyante d'elle-même – et, d'autre part, des structures propres à une grande ville?

On aperçoit les difficultés que rencontrent les responsables politiques et les professionnels pour répondre avec cohérence aux questions d'insertion urbaine. Difficultés qui marquent, en même temps, le décalage entre les intentions des édiles et les moyens dont ils disposent pour résister aux exigences de l'économie.

Pour conclure, nous saluerons le courage politique des édiles chaux-de-fonniers, qui ont rendu possible l'aménagement de la ville. Pour cela, ils se sont appuyés sur une intense stratégie de communication, accréditant l'idée que la ville est belle et que l'aménagement urbain peut encore développer ses atouts. Ce faisant, ils ont sans s'en rendre compte, aussi jeté les bases d'une autre approche: la ville du dix-neuvième siècle est un ensemble à caractère évolutif et, poussée à l'extrême, cette logique initiale peut déboucher sur l'implantation d'objets exceptionnels. Affichant donc fièrement les caractéristiques de leur ville et leur intention de l'aménager, les édiles font un pari ambitieux dont on souhaite qu'il réussisse. A condition que la démarche ne vise ni à préserver à tout prix, ni – ce qui est pire encore – à modifier sans raisons, l'insertion des deux nouveaux ensembles (*Espacité* et centre commercial) étant là pour montrer les limites du processus.

Pour les responsables concernés, l'enjeu est de taille. Car contrairement à ce que l'on pourrait croire, la marge de manœuvre n'est pas très grande. Comme l'écrivait Jeanneret, c'est une ville nouvelle dépourvue de passé; mais si elle n'y prend garde, c'est sa compréhension d'elle-même qui risque de lui faire défaut.



Plan du centre ville,
tiré de la plaquette
du prix de l'ASPA
1994

1) Espacité / 2) Centre commercial Migros

